

Présentation des dispositifs de la DDET — Direction du Développement Economique et du Tourisme






PRO SUD

Programme de professionnalisation Sud

LA PROVINCE SUD ACCOMPAGNE LES CHEFS D'ENTREPRISE TPE



COACHING



WEBINAIRES
& TUTORIELS



VALORISATION
DES COMPÉTENCES



ACCOMPAGNEMENT
AU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

province-sud.nc/prosud



AGIR POUR
L'AVENIR



Qu'est-ce que **PROSUD** ?

Programme de professionnalisation Sud

Pourquoi ?

Renforcer le soutien de la province Sud aux très petites entreprises (TPE) et pérenniser leurs activités avec un accompagnement adapté et personnalisé

Comment ?

- un diagnostic préalable de la situation de l'entreprise et des attentes du chef d'entreprise
- des coachings pour améliorer compétences et performances en matière de compta-finance, relation clients, marketing, numérique, management
- des accompagnements pour développer l'entreprise, gagner en attractivité et en compétitivité avec un facilitateur
- des valorisations des compétences avec la VAE (validation des acquis de l'expérience) ou la formation diplômante de responsable de petites et moyennes structures
- des Webinaires.

Une offre d'accompagnement et de formation spécialement dédiée aux chefs d'entreprise TPE de la province Sud

Pour qui ?

Les chefs d'entreprise TPE de la province Sud :

- effectif de 10 personnes maximum (gérant compris),
- siège social et activité principale en province Sud, à jour de ses obligations fiscales et sociales,
- et hors certains secteurs d'activités (l'agriculture-élevage-sylviculture-pêche-aquaculture, banques-assurances, immobilier, mines-métallurgies, tourisme, professions libérales).

Ces modules sont financés en grande partie par la province Sud laissant une part mineure à la charge de l'entreprise

Pour être totalement au service des TPE, la province Sud a créé une plateforme d'inscription en ligne :

[inscription PRO'SUD](#)



et l'équipe du programme PRO'SUD est à la disposition des chefs d'entreprise :

Tél. 20 36 70 et courriel :
formationsprosud@province-sud.nc

province-sud.nc/prosud



Différents dispositifs

CASE

- Outil de développement économique
- Dispositif **pérenne**

SUD PRO

- Plateforme de mise en relation des professionnels
V2 au 31 juillet 2025

SUD JEUNES

- Aide à l'emploi en faveur des jeunes calédoniens
Moins de 30 ans

Aide à l'aménagement

- Soutien aux entreprises pour
 - la sécurisation de leurs locaux
 - l'accessibilité aux PMR
- Temporaire (*1 janvier 2026*)

Aide à la numérisation

- Soutien aux entreprises dans une démarche de transformation digitale
- **Pérenne**

PRO'SUD

- Programme de professionnalisation des chefs d'entreprise

CODE DES AIDES POUR LE SOUTIEN DE L'ECONOMIE (CASE)

Modifié en 2020



province-sud.nc



AGIR POUR
L'AVENIR



Les conditions d'éligibilité



- ✓ Activité principale et siège social en province Sud
- ✓ Caractère **indispensable** de l'aide provinciale
- ✓ Projet $\leq$ 100 MF
- ✓ Filières d'activité éligibles

AIDE À LA NUMÉRISATION



Détails du dispositif

Bénéficiaires de l'aide

Les entreprises et les associations employeuses qui respectent les conditions suivantes:

- avoir son siège sociale en province Sud
- avoir réalisé un diagnostic numérique personnalisé
- avoir un effectif total inférieur ou égal à 10 personnes

Montant de l'aide



Prise en charge de **50% du coût total** des dépenses éligibles engagées pour la transition numérique.

L'aide ne peut excéder **250 000 francs**.

Conditions



- La réalisation d'un **diagnostic** est obligatoire.
- Le diagnostic numérique obligatoire peut être réalisé par la CCI, la CMA et les entreprises du cluster OPEN.
- Aucune aide ne peut être attribuée si les investissements concernés ont été effectués **avant la date du dépôt de la demande d'aide**.

Aide à l'aménagement des entreprises



province-sud.nc



AGIR POUR
L'AVENIR



Bénéficiaires du dispositif

Les entreprises disposant de locaux à usage professionnel sur le territoire de la province Sud.

L'effectif total de l'entreprise (y compris les gérants) doit être **inférieur ou égal à 10 personnes**.

La demande peut être déposée par un **groupement d'entreprises**.

Les activités commerciales



La surface totale des **locaux de vente** doit être **inférieure ou égale à 350 m²**.

Exclusions



Ne sont pas éligibles les secteurs d'activités suivants :

- primaire
- banque assurance
- mines et métallurgie

Détails du dispositif

Montant de l'aide

L'aide ne peut excéder **50 %** du coût total des dépenses éligibles, 25 % pour les SCI.

Plafond de l'aide = **1 million F CFP**,
2 millions F CFP si demande déposée par un groupement d'entreprises ou une SCI.

Durée du dispositif

Dispositif adopté à l'APS du 26 avril 2018
Fin → **1/1/2026**, dépôt des demandes **30/9/2025**

Condition

Aucune aide ne peut être attribuée si les investissements concernés ont été effectués **avant la date du dépôt de la demande d'aide**.

province-sud.nc



Spécificité de l'aide à la sécurisation

Consultation préalable de sûreté

Référents sûreté

- Zone Police Nationale (Nouméa)
- Zone Gendarmerie Nationale (Autres que Nouméa)

Consultation obligatoire quand la demande est déposée par un groupement d'entreprises ou une SCI.

AGIR POUR
L'AVENIR



Plateforme SUD PRO

*La province Sud aux côtés des entreprises, notamment des **patentés** et **TPE***



➤ **Reconduction du dispositif Crédisud à compter du 31 juillet 2025**



- ✓ Critères d'éligibilité inchangés
- ✓ 3 317 patentés et TPE inscrits sur la plateforme n'ayant pas encore utilisé tous leurs Crédisud



- ✓ Utilisation des Crédisud ciblée sur des secteurs d'activité jugés prioritaires, sur une période déterminée



➤ **NB : la plateforme permet la mise en relation et les échanges sans Crédisud : plusieurs millions de FCFP de transactions déjà opérées**

Dépenses ciblées sur les secteurs suivants :

- ☐ BTP
- ☐ Production / Fabrication
- ☐ Agriculture et Pêche
- ☐ Services
- ☐ Numérique (hors vente de matériel)

➤ **4 sessions Crédisud, avec un budget de 120 millions par session**



Favoriser l'embauche des jeunes en soutenant directement les entreprises par une aide financière à l'investissement

PUBLIC CIBLE

Jeunes de – de 30 ans
10 ans de résidence en NC
Sans condition de diplôme

ENTREPRISE CIBLE

Toutes les entreprises
sauf le secteur primaire
Embauche en CDD de 12
mois ou CDI

AIDE

CDI = 3 mois de SB + CP
CDD 12 mois = 1 mois et
demi de SB + CP
Plafond 2 MF

5 embauches max par entreprise

Versement en une fois pour le CDD et en deux tranches pour le CDI

Non cumulable avec les dispositifs DEL

Démarches en ligne



province-sud.nc



Merci de votre attention

DDET : Direction du Développement Économique et du Tourisme



Contact :

ddet.sifi@province-sud.nc

province-sud.nc



AGIR POUR
L'AVENIR

